

Avis de Soutenance

Monsieur Baptiste ROBAGLIA

Histoire du droit et des institutions

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Un humaniste au Palais : Étienne Pasquier (1529-1615), penseur d'un droit national

Travaux dirigés par Monsieur Philippe COCATRE-ZILGIEN et Monsieur Xavier PREVOST

Soutenance prévue le **vendredi 10 avril 2026** à 14h00

Lieu : Centre Sainte-Barbe - 4 rue Valette, 75005 Paris

Salle : Collinet

Composition du jury proposé

M. Philippe COCATRE-ZILGIEN	Professeur émérite	Université Paris-Panthéon-Assas	Directeur de thèse
Mme Anne ROUSSELET-PIMONT	Professeur des universités	Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne	Rapporteuse
M. Patrick ARABEYRE	Professeur des universités	École nationale des chartes	Rapporteur
M. Xavier GODIN	Professeur des universités	Université Paris-Panthéon-Assas	Examineur
M. Wim DECOCK	Professeur des universités	Université Catholique de Louvain	Examineur
M. Xavier PRÉVOST	Professeur des universités	Université de Bordeaux	Co-directeur de thèse

Mots-clés : Humanisme juridique, Histoire de la pensée juridique, Histoire de la justice, Histoire de l'État, Histoire du droit privé, Droit français

Résumé :

Étienne Pasquier (1529 1615) est l'inventeur d'un droit national qu'il élabore dans les cours souveraines. Bien que toujours cité, Pasquier n'a jamais fait l'objet d'une étude exhaustive. Cette thèse entend combler cette lacune historiographique en proposant une histoire de la pensée juridique d'Étienne Pasquier. Le corpus de sources a donc été constitué en vue d'analyser la manière dont le juriste pense le droit national. La vie de Pasquier dans les cours souveraines parisiennes permet de comprendre comment le juriste donne forme à un humanisme juridique spécifique au Palais pour construire un droit national. Pasquier réoriente la critique humaniste du jus commune pour l'acculturer au Palais et élargit l'érudition humaniste aux

savoirs du Palais, réhabilitant le Moyen Âge et formalisant un savoir juridique national. Grâce à cette culture, Pasquier invente une juridiction nationale du Palais chargée de dire uniformément le droit sur l'ensemble du royaume. Il forme, dans cette perspective, un « usage commun du Palais » en vue d'unifier les sources du royaume par le droit romain. Pasquier ne fait cependant pas qu'inventer, il bâtit aussi le droit national dans son activité d'avocat et de magistrat. Il redéfinit la loi comme la norme applicable uniformément dans l'ensemble du royaume, car conforme au droit fabriqué par les juristes du Palais. Plusieurs exemples tirés de la pratique de Pasquier illustrent la fabrication concrète d'un droit unifié au Palais, grâce à l'intégration systématique du droit romain. Le droit national inventé et fabriqué par Pasquier est ainsi le droit appliqué uniformément par la loi sanctionnée par le Palais.

Summary:

Étienne Pasquier (1529 1615) was the inventor of a national law that he developed in the sovereign courts. Although still cited today, Pasquier has never been the subject of an exhaustive study. This thesis aims to fill this historiographical gap by proposing a history of Étienne Pasquier's legal thought. The corpus of sources has therefore been compiled with a view to analysing how the jurist conceived of national law. Pasquier's life in the sovereign courts of Paris provides an insight into how the jurist shaped a form of legal humanism specific to the Palais in order to construct a national law. Pasquier reoriented the humanist critique of jus commune to acculturate it to the Palais and broadened humanist scholarship to include the knowledge of the Palais, rehabilitating the Middle Ages and formalising a national legal knowledge. Thanks to this culture, Pasquier invented a national jurisdiction of the Palais responsible for uniformly interpreting the law throughout the kingdom. With this in mind, he formed a "usage commun du Palais" with a view to unifying the sources of the kingdom through Roman law. However, Pasquier did not just invent, he also built national law in his work as a lawyer and magistrate. He redefined the law as the norm applicable uniformly throughout the kingdom, as it conformed to the law created by the Palais's jurists. Several examples from Pasquier's practice illustrate the concrete creation of a unified law at the Palais, thanks to the systematic integration of Roman law. The national law invented and created by Pasquier is thus the law applied uniformly by the law sanctioned by the Palais.